

REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF

4e RALLYE DES TROIS LOUPS VHC

15 et 16 AVRIL 2023

Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes et les règles spécifiques rallye VHC.

PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement :Lundi 06 Février 2023

Ouverture des engagements :Lundi 06 Février 2023

Clôture des engagements :Lundi 03 Avril 2023

Parution et distribution du carnet d'itinéraire :

Samedi 15 Avril 2023 de 08h00 à 13h55 au Bar « El Patron », 32 rue de Lorraine, 88170 Châtenois

Samedi 15 Avril 2023 de 14h00 à 19h00 même lieu que les Vérifications Administratives

Dates et heures des reconnaissances :

Samedi 15 Avril 2023 de 08h30 à 19h00

Vérifications Administratives le :

Samedi 15 Avril 2023 de 14h00 à 18h45

Lieu : Garage Peugeot – Gilbert Auto Sport ZI le Neuilly 88170 Châtenois

Vérifications Techniques le :

Samedi 15 Avril 2023 de 14h10 à 19h00

Lieu : Garage Peugeot – Gilbert Auto Sport ZI le Neuilly 88170 Châtenois

Heure de mise en place du parc de départ le :

Samedi 15 Avril 2023 à l'issue des vérifications techniques

1^{ère} réunion des Commissaires Sportifs le :

Samedi 15 Avril 2023 à 18h30 Lieu : Annexe Hôtel de Ville, 1 rue de Lorraine, 88170 Châtenois

Publication des équipages admis au départ le :

Samedi 15 Avril 2023 à 19h30, Panneau d'affichage numérique

Publication des heures et ordres de départ le :

Samedi 15 Avril 2023 à 19h30, Panneau d'affichage numérique

Départ 1^{er} Concurrent du :

Parc fermé de départ, Allée Pré le Duc 88170 Châtenois, le Dimanche 16 Avril 2023 à 07h30 (Horaire VHC)

Publication des résultats partiels :

Panneau d'affichage numérique

Vérification finale le :

Dimanche 16 Avril 2023 au Garage Peugeot – Gilbert Auto Sport ZI le Neuilly 88170 Châtenois

Taux horaire de la main d'œuvre : 60 € TTC

Publication des résultats du rallye le :

Dimanche 16 Avril 2023, 30mn après l'arrivée du dernier concurrent au parc fermé final, Panneau d'affichage numérique

Remise des prix le : Dimanche 15 Avril 2023 sur le podium d'arrivée, vers 18h30

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile de Nancy, en qualité d'organisateur Administratif et d'organisateur Technique organise les 15 et 16 Avril 2023 le 4^{ème} Rallye des Trois Loups VHC
Le présent règlement a été enregistré par la Ligue Grand Est du Sport Automobile
Le **13/01/2023** sous le **n° 04** et par la FFSA sous le permis d'organiser **N°65** en date du **13/01/2023**.

Comité d'Organisation

Président : **David CLAUDE**

Membres : **Les membres de l'Asa Nancy.**

Adresse : **Asa Nancy, 15 Rue des Carrières, 54114 JEANDELAINCOURT**

Téléphone : **06 17 61 56 45**

Site internet. : www.asa-nancy.com Email. : asa.nancy@laposte.net

Permanence du Rallye :

Annexe Hôtel de Ville, 1 rue de Lorraine, 88170 Châtenois pendant la durée du rallye.

Organisateur technique

Nom : **ASA NANCY**

Président : **David CLAUDE**

Secrétariat du Rallye : **Asa Nancy, 15 Rue des Carrières, 54114 JEANDELAINCOURT**

Téléphone : **06 17 62 56 45**

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1^{er} des prescriptions générales édictées par la FFSA

1.1P. OFFICIELS

Idem du 18^{ème} Rallye Régional Mouzon Frezelle MODERNE

1.2P. ELIGIBILITE

Le 4^{ème} Rallye des Trois Loups VHC compte pour la Coupe de France des rallye 2023 coef. 2 et le Championnat de la Ligue Grand Est du Sport Automobile 2023.

1.3P. VERIFICATIONS

Les équipages engagés recevront **par mail**, avec leur accusé de réception d'engagement, une convocation pour les vérifications administratives.

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 3P. CONCURENTS ET PILOTES

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT – INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au 4^{ème} Rallye des Trois Loups VHC doit s'adresser au secrétariat du rallye : **Asa Nancy**, Chez ISSENMANN Raphael, 15 Rue des Carrières, 54114 JEANDELAINCOURT. (Cachet de La Poste faisant foi) la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, avant **le 03 Avril 2023**.

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à **10 voitures maximum**. Dans le cas où le nombre des engagés au 18^{ème} Rallye Régional Mouzon Frezelle (110 voitures) ne serait pas atteint, le nombre des engagés sera augmenté dans la limite de 120 voitures sur l'ensemble des deux épreuves.

3.1.11.P. Les droits d'engagement sont fixés :

- **Avec la publicité facultative des organisateurs : 295 €**
- Sans la publicité facultative des organisateurs : 580 €.
- 1 membre de l'équipage licencié **ASA Nancy** : 275 €
- Equipage COMPLET licencié **ASA Nancy** : 265 €

+ 5€ pour le Challenge des Commissaires de la Ligue Grand Est

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

4.3P. ASSISTANCE

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

4.3.1P. PARC D'ASSISTANCE

Le parc d'assistance sera accessible à partir de 07h30 le Samedi 15 Avril 2023.

Chaque concurrent sera accueilli et placé par les membres de l'organisation, le placement sera défini en fonction des informations fournies à l'organisation via la « fiche assistance » jointe au formulaire d'engagement.

Il est interdit à tout équipage de réserver son emplacement ou de s'installer dans le parc d'assistance sans l'accord préalable du Chef de Parc.

Un parc remorques étant prévu, les remorques ainsi que tout autre véhicule, seront interdits dans le parc d'assistance : **le non-respect de cette infraction sera sanctionné d'une pénalité en temps.**

4.3.2.1. Dans chaque parc d'assistance il est demandé aux concurrents :

- de tenir à proximité immédiate et de manière visible de l'emplacement de chaque voiture de course, un extincteur pour foyers A, B et C d'une capacité minimale de 5 kg, ayant fait l'objet d'un contrôle depuis moins de 2 ans,
- d'utiliser des contenants à hydrocarbures conformes aux normes hydrocarbures,
- de disposer sous chaque voiture de course une bâche étanche (3 m x 5 m minimum) et résistante aux hydrocarbures d'une surface au moins égale à celle de la voiture,
- de disposer sous la partie mécanique de chaque véhicule d'assistance une bâche de protection étanche et résistante aux hydrocarbures,
- de prendre en charge l'enlèvement de leurs déchets au plus tard lorsqu'ils quittent le parc d'assistance.

En outre, il est précisé que le piquetage est interdit.

Une pénalité de 200 € sera appliquée pour chaque infraction constatée.

Le montant de la pénalité est conservé par l'organisateur.

ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

6.1P. DESCRIPTION

Le 4^{ème} Rallye des Trois Loups VHC représente un parcours de **146,80 km**

Il est divisé en 1 étape et 3 sections.

Il comporte 6 épreuves spéciales d'une longueur totale de **39,90 km**

Les épreuves spéciales sont :

ES 1-3 -5 « Les ânes de Bicène » 10,00 km

ES 2 -4 -6 « Le p'tit Vair » 3,30 km

6.2P. RECONNAISSANCES

Les reconnaissances auront lieu le :

Samedi 15 Avril 2023 de 08h30 à 19h00

Le nombre de passage en reconnaissance est limité à **3 maximums et des contrôles seront effectués.**

ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

7.1.7. ROAD-BOOK

Les carnets d'itinéraire dits : « road-book », décrivant en détail l'itinéraire à suivre, obligatoire, sous peine de disqualification, seront disponibles le :

Samedi 15 Avril 2023 **de 08h00 à 13h55** au Bar « El Patron », 32 rue de Lorraine, 88170 Châtenois

Samedi 15 Avril 2023 **de 14h00 à 19h00** même lieu que les Vérifications Administratives

7.3.5. POINTAGE

Le pointage du carnet ne peut être effectué que si les deux membres de l'équipage ainsi que la voiture se trouvent dans la zone de contrôle. Ce pointage pourra être effectué, équipage à bord.

Pour les CH qui précèdent le départ d'une ES, le pointage sera obligatoirement effectué équipage à bord

ARTICLE 8P. RECLAMATION - APPEL

Conforme aux Prescriptions Générales FFSA.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

ARTICLE 10P. PRIX

Conforme au règlement standard FFSA.

Le Rallye VHC ne fait pas l'objet d'une dotation de prix.

Des coupes seront remises suivant le nombre d'engagés.

La remise des prix se déroulera le Dimanche 16 Avril sur le Podium, Allée Pré le Duc 88170 Châtenois, vers 18h30